

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018

---

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 14 heures 00 minute, le 27<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille dix-huit (27 août 2018), au centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire  
Madame Martine Frenette, conseillère  
Madame Marjolaine Morasse, conseillère  
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller  
Madame Ginette Bourré, conseillère  
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Absente: Madame Diane Du Sablon.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que tous les membres du conseil ont reçu dans les délais prescrits par la loi, un avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Directeur général et Secrétaire-trésorier par intérim et fonctionnaire désigné (inspecteur en bâtiment) par intérim
- 1.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 1.5 Levée de l'assemblée

#### **1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La séance extraordinaire est ouverte à quatorze heures zéro minute (14h00), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Isabelle Denis, Coordinatrice en Loisirs, Culture et adjointe administrative, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2018-08-216** Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 août 2018 tel que proposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### **1.3 Directeur général et Secrétaire-trésorier par intérim et fonctionnaire désigné (inspecteur en bâtiment) par intérim**

**2018-08-217** **CONSIDÉRANT** que monsieur Benoit Caouette, Directeur général et Secrétaire-trésorier et fonctionnaire désigné est en congé de maladie pour une période

indéterminée;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit pallier à cette absence dans les meilleurs délais afin d'assurer le service aux citoyen(ne)s de cette municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Martine Frenette et résolu;

**QUE** le conseil municipal autorise l'engagement de monsieur Eddy Alain dans les fonctions de Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et de fonctionnaire désigné (inspecteur en bâtiment) par intérim;

**QU'il** soit autorisé à signer tous les documents bancaires et administratifs reliés à sa fonction de Directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire et également ceux reliés à sa fonction de fonctionnaire désigné (inspecteur en bâtiment);

**QUE** le maire, monsieur Serge Deraspe, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban le contrat de travail à intervenir.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **1.4 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)**

Début: 14h05

Fin: 14h28

#### **1.5 Levée de l'assemblée**

**2018-08-218** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que la séance soit levée à 14h28.

**ADOPTÉE** à l'unanimité par les conseillers.

---

Monsieur Serge Deraspe  
Maire

---

Madame Isabelle Denis  
Secrétaire d'assemblée

*" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 28 août 2018.*